

FORMALITÉS

Lieu unique pour vos formalités, le CFE (Centre de Formalités des Entreprises) simplifie vos démarches administratives et vous apporte toute l'assistance nécessaire dans l'élaboration de votre dossier.

FORMULE SOLO

Vous constituez seul(e) votre dossier de formalités en ligne : immatriculation, modification ou radiation.

- www.infogreffe.fr
- 08 91 01 11 11
- Gratuit

FORMULE DUO

Vous souhaitez être accompagné(e) dans votre démarche : votre dossier est constitué par le conseiller du CFE et transmis aux organismes compétents. Le conseiller intervient auprès des différentes instances pour résoudre d'éventuelles difficultés.

- Du lundi au vendredi
- Sur rendez-vous
- 8h30-12h / 13h30-17h30
- Coût : 70 € net de TVA

CONTACTS

Danièle CROISSANT - 02 43 49 50 20 - daniele.croissant@mayenne.cci.fr
Catherine COUTARD - 02 43 49 50 31 - catherine.coutard@mayenne.cci.fr

CRÉATION/REPRISE D'ENTREPRISE

Construire ensemble votre projet

INFORMER
CONSEILLER
ACCOMPAGNER
FORMER

Ayez le réflexe CCI !



INFORMER

LES LUNDIS DE LA CRÉATION

Réunion d'information hebdomadaire qui vous permet de découvrir les 10 étapes de la création/reprise d'entreprise et de réaliser un auto-diagnostic de votre projet :

- L'idée
- Le projet personnel
- L'étude de marché
- Le budget prévisionnel
- Les financements
- Les aides
- Le statut juridique
- Les formalités de création ou reprise
- L'installation de l'entreprise
- Les premiers mois d'activité

- Tous les lundis, de 14h à 17h
- Sur inscription
- Gratuit

CONSEILLER

RENDEZ-VOUS INDIVIDUEL

En toute confidentialité, votre conseiller CCI vous accompagne tout au long de votre parcours de création/reprise pour vous permettre de formaliser votre projet et vous orienter dans vos démarches.

- Sur rendez-vous
- Gratuit

ACCOMPAGNER

CONSEILS D'EXPERTS



Expert-comptable : L'association des Experts Comptables de la Mayenne (AMECA) assure une permanence à la CCI pour les futurs créateurs et repreneurs d'entreprise.

- 1 vendredi sur 2, de 9h à 12h
- Sur rendez-vous
- Gratuit

Avocat : L'Ordre des Avocats du Barreau de Laval assure une permanence à la CCI pour les futurs créateurs et repreneurs d'entreprise.

- 1 vendredi sur 4, de 9h à 12h
- Sur rendez-vous
- Gratuit

CONTACTS Jocelyne DELLIÈRE - Mélanie MOUCHEL - Ludovic PLESSIS
T. 02 43 49 50 27 - jocelyne.delliere@mayenne.cci.fr

FORMER

5 JOURS POUR ENTREPRENDRE

Dispensée par des professionnels, cette formation vous permet de vérifier la cohérence de votre projet, de prendre les bonnes décisions et d'acquérir les connaissances de base de la gestion d'une entreprise :

- Approche et stratégie commerciale
- Etude de marché
- Fiscalité de l'entreprise
- Protection sociale du dirigeant
- Local commercial
- Prévisions financières
- Financement du projet
- Statut juridique
- Formalités d'immatriculation

- 5 jours
- 9h - 17h45
- Sur inscription
- Prix : nous consulter

CALENDRIER 2019

du 18 au 22 mars
du 24 au 28 juin
du 23 au 27 septembre
du 9 au 13 décembre

DEVENIR MICRO-ENTREPRENEUR

Cette formation permet de comprendre les différents volets du pilotage de la micro-entreprise, de connaître les obligations du statut de micro-entrepreneur et de préparer les démarches administratives

- Points clés de la création d'entreprise
- Règles de la micro-entreprise
- Régime social du micro-entrepreneur
- Régime fiscal du micro-entrepreneur
- Obligations administratives, juridiques et comptables
- Déclaration et paiement des cotisations
- Sortie de régime

- 1 journée
- 9h-12h /14h-17h
- Sur inscription
- Coût : 70 € net de TVA

CALENDRIER 2019

18 janvier
15 mars
17 mai
19 juillet
4 octobre
6 décembre

CONTACTS Jocelyne DELLIÈRE - Mélanie MOUCHEL - Ludovic PLESSIS
T. 02 43 49 50 27 - jocelyne.delliere@mayenne.cci.fr